lettre regardée [illegible]
[illegible] première [illegible].

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 1 N 20

L'AVERDY

A Versailles le 6 May 1764.

Je desirerois bien, Monsieur, être à portée de seconder vos vües pour l'agrandissement du College de Chirurgie de Paris, mais le projet que vous avés d'ajouter à son Emplacement celui du College d'Inville ou du College de Bourgogne ne regarde point mon Ministere et je ne puis vous estre à ce sujet d'aucun secours. Le Terrein sur lequel sont batis ces Colleges leur apartiennent en toute propriété et font partie de leur fondation, et ce ne peut etre qu'en leur en remboursant le prix qu'on peut l'acquerir. Si vous voulés voir pour cet effet M. le President Rolland qui est chargé de tout ce qui a trait à l'affaire des Colleges, il pourra vous faciliter les moyens de traitter. Je suis très sincerement, Monsieur, votre très humble et très obeissant Serviteur./.

de l'averdy

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 9 d. 9 n° 16

M. de la Martiniere 1er Chirurgien du Roy.